

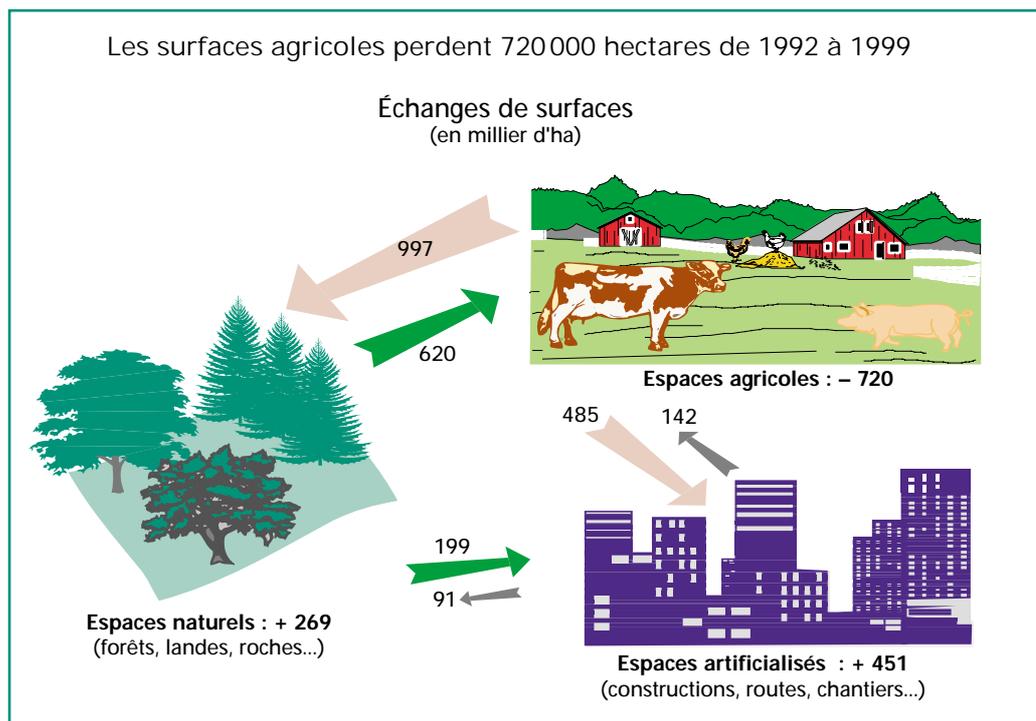
100 000 hectares de terres agricoles
en moins chaque année

Les paysages agricoles en repli devant les landes et les villes

La modification des espaces agricoles provient pour l'essentiel de l'abandon des terres les moins rentables et du développement des villes. Les terres agricoles se morcellent et les paysages herbagers reculent face aux cultures annuelles.

Les espaces agricoles abandonnent du terrain et se recomposent. Ils délaissent des terres peu rentables et reculent devant la poussée urbaine. Avec plus de 29 millions d'hectares, les sols agricoles couvrent encore 54 % du territoire en 1999. Association de cultures annuelles ou pérennes, de prairies, de chemins et de haies, les espaces agricoles sont dominants dans le Nord et l'Ouest. Ils couvrent plus de 70 % du

territoire en Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Mais ils ont, pour l'ensemble de la France, perdu 720 000 hectares de 1992 à 1999, soit en moyenne 100 000 par an. Ce sont pour l'essentiel des surfaces en herbe, car les terres labourables, favorisées par la réforme de la politique agricole commune de 1993, sont restées stables. Le repli des sols agricoles profite pour une moitié aux espaces artificialisés, c'est-à-dire aux constructions, routes ou autres jardins d'agrément. Il serait pourtant erroné d'en conclure à une agriculture grignotée par l'extension des villes. Le repli des espaces agricoles provient aussi de l'abandon de territoires, qui deviendront des friches, des landes et éventuellement des zones boisées par plantation ou colonisation naturelle. L'agriculture a libéré au profit des espaces naturels près d'un million d'hectares de 1992 à 1999. Elle en a récupéré dans le même temps 620 000 sur les zones naturelles. La plus grosse partie sur les landes, les friches, les parcours ou alpages, et le reste pour l'essentiel sur la forêt. Quarante pour cent de ces superficies sont retournés à l'état de prairies. Les autres ont été >



Source : Enquêtes Utilisation du territoire 1992 et 1999



Pour en savoir plus...

■ « L'utilisation du territoire en 1999 », *Agreste-Données chiffrées*, n° 123, mars 2000

■ « La France des forêts et des herbages », *Agreste-Primeur* n° 55, avril 1999

■ « Les villes se mettent au vert », *Agreste-Primeur*, n° 16, février 1997

> réparties à parts égales en cultures annuelles ou en surfaces non directement productives comme les haies et les chemins. En comparaison des échanges de territoires avec les milieux naturels, l'agriculture cède moins de terrain aux villes. De 1992 à 1999, les zones artificialisées ont utilisé moins d'un demi-million d'hectares de terres agricoles, soit deux fois moins que les milieux naturels. Et elles en ont cédé 140 000 hectares, de terrains vagues, de dépôts ou de zones de stockage, qui ont été remis en culture.

Un recul universel des espaces agricoles

Le recul des sols agricoles face aux espaces naturels et artificialisés touche toutes les régions sauf le Limousin. C'est en Rhône-Alpes et en Bretagne qu'il est le plus important avec respectivement de 74 000 et 63 000 hectares perdus en sept ans. En contrepartie, ces régions sont aussi celles qui se sont le plus urbanisées. L'extension des espaces artificialisés y dépasse les 40 000 hectares, soit une croissance de 17 % pour la Bretagne et 13 % pour Rhône-

En sept ans, un tiers des surfaces agricoles abandonnées passent à l'état de forêts					
Évolution des sols agricoles retournant aux milieux naturels de 1992 à 1999 (en millier d'ha)					
Ancienne occupation des sols \ Nouvelle occupation des sols	Herbages	Haies et chemins	Cultures annuelles	Vignes et vergers	Ensemble
Landes, parcours, alpages	393	64	145	45	648
Forêts	70	177	44	10	302
Roches, glaces et eaux	21	14	11	0,6	48
Ensemble	484	256	201	56	997

Source : Enquêtes Utilisation du territoire 1992 et 1999

Alpes. Cette artificialisation du territoire est surtout marquée sur les sites touristiques : côte bretonne et Alpes. Les banlieues des grandes villes comme Rennes ou Lyon se sont également développées. Dans la région Centre, les Pays de la Loire, l'Aquitaine et en Midi-Pyrénées, le recul des espaces agricoles est supérieur à 50 000 hectares. Mais dans ces zones, comme dans la plus grande partie de la France, la transformation du territoire ne se limite pas au seul échange entre l'agriculture et les villes. Les reculs des sols agricoles y sont en effet supérieurs à la progression des sols artificialisés. La carte du

développement urbain et celle des terres agricoles abandonnées ne coïncident d'ailleurs pas. Le découpage de la France laisse apparaître deux images bien distinctes. Les terres agricoles se réduisent dans une majorité de départements alors que les zones artificialisées ne progressent que dans une petite partie du territoire. Les villes et

Les paysages herbeux disparaissent surtout dans l'Ouest

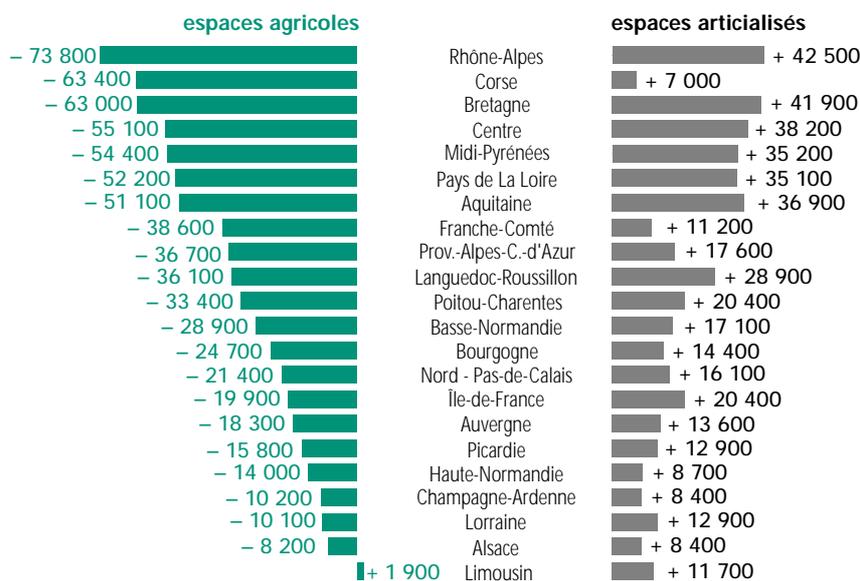
les routes s'étendent surtout dans les zones déjà urbanisées. Ce sont notamment les agglomérations parisiennes, lyonnaises ou lilloises, la vallée du Rhône, la plaine d'Alsace et une grande partie des régions côtières. À l'inverse, la disparition des sols consacrés à l'agriculture concerne avant tout les secteurs les plus ruraux. Il s'agit, en Midi-Pyrénées, du Lot ou du piémont pyrénéen, bien plus que de l'agglomération toulousaine. Dans le Puy-de-Dôme l'ensemble des zones rurales sont concernées, alors que l'urbain se développe dans l'agglomération de Clermont-Ferrand.

Des paysages hétérogènes

Le recul de l'agriculture s'accompagne d'une recomposition des espaces agricoles. Elle passe par le retrait des prairies et le développement de terres

L'agriculture recule plus que ne progressent les zones artificialisées

Évolution des espaces agricoles et artificiels de 1992 à 1999 (en ha)



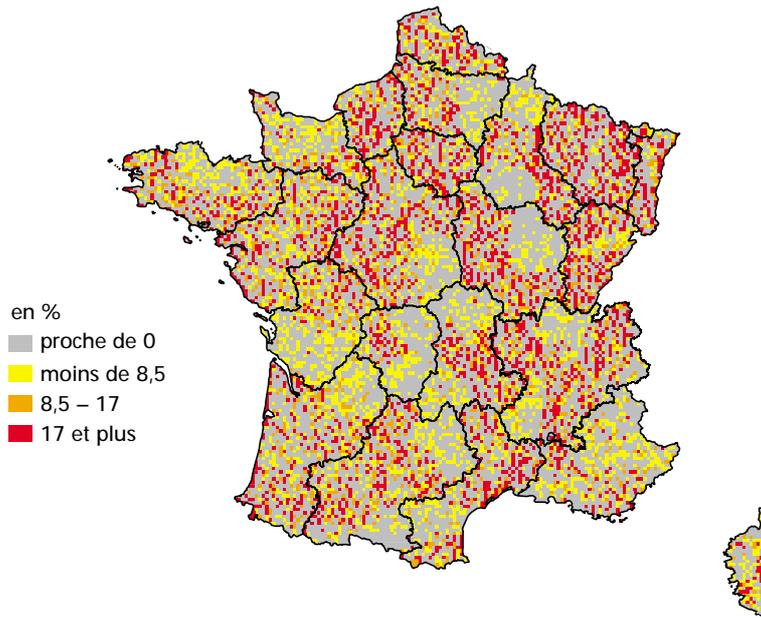
Source : Enquêtes Utilisation du territoire 1992 et 1999

> labourables, qui laissent la terre nue tout une partie de l'année. Elle provient aussi d'une modification des paysages qui deviennent plus hétérogènes. Les fractions de territoire où les espaces agricoles, naturels et urbains se côtoient dans des proportions semblables, se développent. Elles progressent de 7 % sur l'ensemble du territoire de 1992 à 1999, et de 10 % en Rhône-Alpes, Lorraine, Midi-Pyrénées et en Bretagne. Mais les paysages purement agricoles se modifient également. Les zones herbagères sont les premières touchées. Les paysages dominés par les prairies reculent de près de 13 % sur la France. Ils résistent néanmoins dans les régions traditionnelles d'élevage. Les prairies d'Auvergne perdent moins de 4 000 hectares en sept ans et celles du Limousin progressent de 24 000 hectares. La disparition des paysages herbeux touche tout particulièrement l'Ouest.

Une campagne moins verte

En Basse-Normandie, les paysages de prairies qui occupent encore près de la moitié du territoire, reculent de 16 %. Ils laissent la place à des espaces agricoles mixtes caractérisés par une association de prairies, de cultures annuelles et pérennes, sans qu'aucun n'y domine. Le retrait des paysages à dominante herbagère atteint 25 % dans les Pays de la Loire et 12 % en Bretagne. Il s'effectue par l'implantation de 40 000 hectares de terres labourables. Dans les grands bassins céréaliers de Champagne-Ardenne, Picardie, Centre et de Poitou-Charentes, le recul des espaces agricoles s'effectue en périphérie des zones de grandes cultures. L'agriculture perd moins de 2 % de ses surfaces mais les unités paysagères à dominante grandes cultures progressent. En

L'agriculture recule dans la majeure partie de la France Taux de diminution des espaces agricoles de 1992 à 1999



Source : Enquête Utilisation du territoire 1999, Enita de Bordeaux

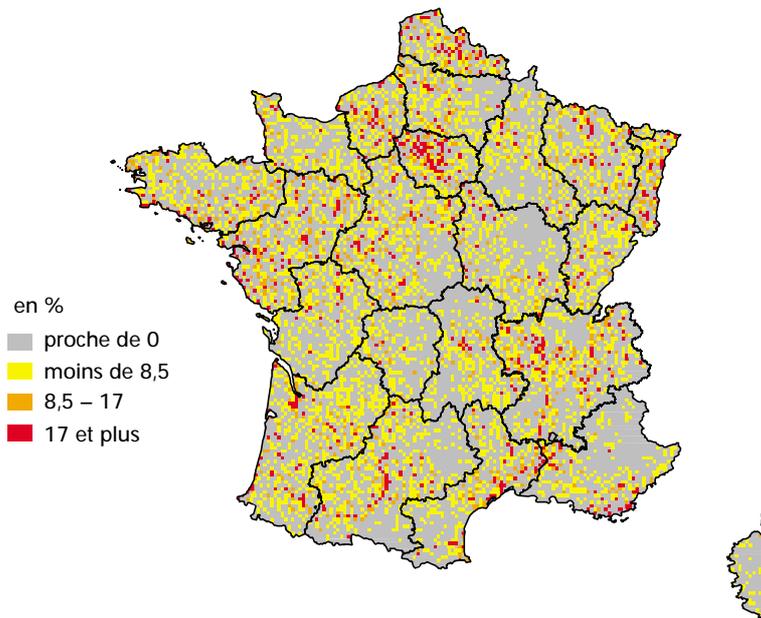
Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Franche-Comté les espaces agricoles perdent plus de 3 % des superficies. La déprise agricole s'exerce sur les espaces où l'agriculture occupe moins de la moitié du territoire. Entre 1992 et 1999, le nombre d'unités

paysagères hétérogènes s'est accru de 8 % pour le Languedoc-Roussillon à 17 % pour la région Rhône-Alpes.

Véronique Palacio-Rabaud

Scees - Bureau des statistiques végétales et forestières

... et les zones artificialisées se développent autour des grands axes Taux de croissance des espaces artificialisés de 1992 à 1999

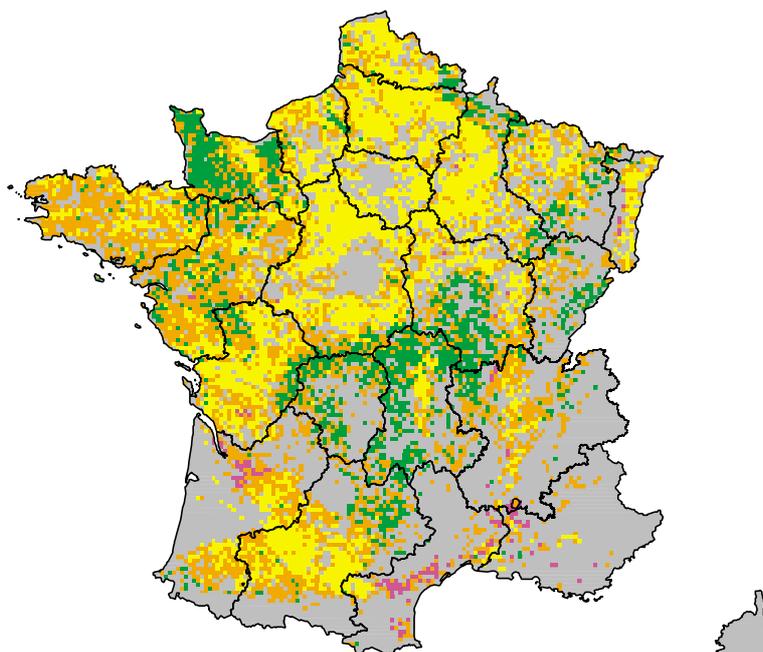


Source : Enquêtes Utilisation du territoire 1992 et 1999, Enita de Bordeaux

Une nouvelle géographie agricole

■ La carte de la France agricole établie à partir d'un découpage en 15 500 zones d'occupation majoritaire donne une image précise de l'agriculture française. Les unités paysagères dominées par les cultures annuelles couvrent 40 % des espaces agricoles majoritaires. Elles sont implantées dans le Bassin parisien, le Nord, l'Alsace, la Limagne, le Poitou-Charentes et une bonne part du Sud-Ouest. Depuis 1992 elles ont fortement progressé en Pays de la Loire, Lorraine et Poitou-Charentes. Les zones agricoles mixtes, où sont mélangées principalement cultures annuelles et prairies, occupent 42 % des espaces agricoles majoritaires. Elles constituent les principaux paysages de la Bretagne et des Pays de la Loire, reflet d'un élevage qui utilise à la fois les cultures céréalières et l'herbe. Ces zones agricoles mixtes se sont fortement développées en Basse-Normandie depuis 1992. Elles sont également très présentes dans le Sud-Ouest et en Lorraine. Les zones dominées par les prairies couvrent moins d'un cinquième des espaces agricoles majoritaires et reculent fortement depuis sept ans. Elles sont encore très présentes dans l'Allier, le Cantal, l'Aveyron, la Creuse, le Morvan, la Manche et le Doubs.

Occupations majoritaires en 1999



Répartition des surfaces majoritairement agricoles

cultures annuelles		40 %	non agricoles	
prairies		17 %		
vignes et vergers		1 %		
mixtes agricoles		42 %		

Source : Enquête Utilisation du territoire 1999, Enita de Bordeaux

Méthodologie

■ L'enquête sur l'utilisation du territoire est une enquête annuelle effectuée par sondage. Elle utilise 15 500 zones carrées de 324 hectares réparties tous les 6 kilomètres sur l'ensemble du territoire national. On détermine dans chacun de ces carrés une grille de 36 points espacés de 300 mètres. L'échantillon de l'enquête s'appuie donc sur 555 000 points qui sont visités chaque année. Cet échantillon étant constant, on peut suivre l'évolution de l'occupation du territoire au cours du temps. On dispose ainsi de séries continues sur les périodes 1982-1990 et 1992-1999.

■ Les cartes thématiques, établies dans le cadre d'un programme de recherche avec l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles (Enita) de Bordeaux, reposent sur un traitement statistique de l'occupation du territoire. Chaque pixel correspond à l'une des 15 500 zones carrées de l'enquête. La détermination de l'occupation de leur sol passe par la codification des grilles de 36 points.

On utilise pour cela une nomenclature qui distingue les espaces agricoles tels les cultures annuelles, les vignes et vergers, les prairies ou les haies et chemins, les espaces naturels comme les forêts, les landes, les friches ou les roches et les eaux, et les espaces artificialisés tels les sols bâtis, les routes ou les jardins d'agrément. On fait dans cette étude l'hypothèse que les 36 points observés permettent de décrire une unité paysagère. Chaque segment ou unité paysagère est alors classé en fonction de sa structure d'occupation du territoire. Ils ont une occupation majoritaire lorsque plus de 50 % de leurs points appartiennent à un type d'occupation donné.

■ L'échelle de représentation des cartes thématiques laisse apparaître une continuité entre les différentes unités paysagères qui peut en fausser l'interprétation. Les pixels sont en réalité distants de 6 kilomètres et devraient être séparés par des espaces blancs non visibles sur ces cartes.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agreste : la statistique agricole

Direction des affaires financières. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : José Rey ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier ■ Composition : Scées ■

Impression : Imprimerie Médous, Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 16 F ■ © Agreste 2000